

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,

En suite de convocation en date du 16 février 2010

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice: 29

Nombre de membres présents:

Présents: Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Pierre BAILLEUX, Daniel MENUE, Sophie MOREAU VAN BOXSOM, Marie-Françoise TAHON, Brigitte LAMANDIN DECARME, Adjoints, Rosine FARINE, Manuella DELESALLE, Franck GILLES, Hélène FOURDRIGNIER, Jean-Yves CHUFFART, Marc PAPIS, Benoît CABY, Pierre DEHOVE, Daniel CHRETIEN, Robert-James TOSH, Mélanie MARTIN, Jean-Marc LAURENT, Fabrice BALENT, Daniel HERBAIN, Michèle THIEBAUX, Olivier DELAERE.

Absents ayant donné procuration:

Catherine MORTREUX donne procuration à Luc MONNET

Geneviève DION donne procuration à Daniel MENUE

Pierre DUMORTIER donne procuration à Madame DUPRIEZ

Françoise DANES donne procuration à Marie-Françoise TAHON

Isabelle DE BLAS donne procuration à Jean-Marc LAURENT

Secrétaire: Mélanie MARTIN

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2009

Monsieur HERBAIN :

Page 10 : « J'ai déjà eu l'occasion de le dire... »

« Cela signifie que la somme est la même que l'on soit 600 ou 6000 habitants. »

« Je vous avais suggéré pour que le terrain synthétique revienne moins cher que vous demandiez non pas 100.000 euros mais 250.000 euros compte tenu de la population de Templeuve et qu'un pratiquant sur deux au foot est extérieur à la commune de Templeuve ».

Page 21 : « Par exemple, quand on fait passer l'entretien de 107 euros à 135 euros, l'augmentation est supérieure à 0,77%, elle est de 26%. »

Page 23 : « Vous avez donc engendré des coûts pour la course franco-belge, sur lesquels le conseil municipal ne s'est pas prononcé ».

« ...propriétaire du château de la Tour (château Basseux) ».

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes	6		

Délibération adoptée.

2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2009

Monsieur HERBAIN :

Page 5 : Concernant la délibération mise sur table le soir de la réunion de conseil municipal, suite à l'entretien avec Monsieur PINCEEL, j'ai eu des explications donc je n'ai pas déposé de recours auprès du Préfet.

Monsieur DELAERE :

Ajouter une remarque sur la délibération mise sur table : « Je confirme qu'il n'y a pas eu que des suppressions de lignes mais également des ajouts ».

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes	6		

Délibération adoptée.

3- Débat d'orientations budgétaires

Monsieur BAILLEUX, Adjoint aux Finances expose les évolutions de la situation financière de la commune et les possibilités de dépenses en matière d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2010.

Le conseil municipal prend acte des positions exposées lors du débat d'orientation budgétaire.

4- Versement d'une provision budgétaire au centre communal d'action sociale de TEMPLEUVE

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale de TEMPLEUVE sera voté en mars 2010.

Le C.C.A.S devant faire face jusque là à toutes ses dépenses obligatoires, notamment les salaires, il convient de verser au C.C.A.S une subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement jusqu'à l'adoption de son budget primitif.

Les versements seront déduits de la dotation globale décidée lors du budget primitif.

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant de 20 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de TEMPLEUVE, au titre d'avance sur la dotation décidée lors du vote du budget primitif.

Monsieur le Maire soumet l'avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

5- Tableau des acquisitions et cessions immobilières - année 2009

En application du chapitre III de la loi 95-127 du 08 février 1995 relative aux marchés et délégations de service public, il est présenté au conseil municipal le bilan des diverses opérations immobilières intervenues en 2009 :

Acquisition finalisée (votée et payée en 2009):

- Le 02 juillet 2009, le conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle C n°2664 pour une contenance de 4997 m², sise plaine de Vertain pour un montant de 1,20 € par m², soit un montant total de 5996,40 €. Les frais de géomètre et d'actes sont en plus. La commune versera en outre une indemnité d'éviction de 2,50 € le m², soit 12492,50 € et une indemnité pour perte de culture de 273 € (délibérations n° 2009-30, 2009-55 et 2009-56). Acte de vente signé le 24 novembre 2009.

Acquisition votée en 2009 et payée en 2010 :

- Le 02 juillet 2009, le conseil municipal autorise l'acquisition des parcelles C n° 2736, 2739 et 301 pour une contenance de 386 m², 162 m² et 11607 m², sises rue des Chênes et plaine de Vertain au prix de 10 € par m² pour les 2 premières parcelles et 1,50 € pour la parcelle C 301, soit un montant total de 5480 € et 17410 €. Les frais de géomètre et d'actes sont en plus (délibération n°2009-31). Acte de vente signé le 04 février 2010.

Cession en cours votée en 2009 et signée en 2010 :

- Le 02 juillet 2009, le conseil municipal autorise la vente de la parcelle B n°2402p aux propriétaires en place, sise 1 et 3 rue d'Orchies, pour une contenance de 52 m² et 65 m², au prix de 45 € le m². (délibération n°2009-33). Acte non encore signé.

Monsieur le Maire soumet le tableau des acquisitions et cessions immobilières (année 2009) à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		1

Délibération adoptée.

6- Transfert du domaine public départemental du délaissé de la RD 19 dans le domaine public communal

En application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relèvera de son domaine public,

Au titre du Plan Routier Départemental 2005-2010, et en considération de la création prochaine du giratoire de « La Croisette » sur le territoire des commune de Templeuve, Mérignies et Cappelle-en-Pévèle, la Commission Permanente du Conseil Général du nord a approuvé, par délibération du 7 décembre 2009, le transfert du domaine public départemental du délaissé de la RD 19 dans le domaine public de la commune de Templeuve.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable sur ce transfert, considérant que ce dernier ne sera effectif qu'à l'issue des travaux et après respect de la procédure d'affichage.

Monsieur le Maire soumet la le transfert du domaine public départemental du délaissé de la RD 19 dans le domaine public communal à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

7- Commission de délégation de service public (désignation)

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres.

Ainsi, dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En outre, le comptable de la commune et le représentant du ministre chargé de la concurrence siègeront au sein de la commission avec voix consultatives.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est proposé, au conseil municipal, de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants.

Sont élus membres de la commission :

Titulaires

Christian LEMAIRE, Jean-Yves CHUFFART, Brigitte LAMANDIN DECARME, Joëlle DUPRIEZ, Daniel HERBAIN

Suppléants

Geneviève DION, Catherine MORTREUX, Sophie MOREAU VAN BOXSOM, Manuella DELESALLE, Michèle THIEBAUX

Monsieur le Maire soumet la commission de délégation de service public (désignation) à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

8- Marchés publics : adoption d'un nouveau règlement intérieur

Vu le Décret n° 2009-1702 du 30 décembre 2009 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat.

Il convient de modifier le règlement intérieur des marchés à procédure adaptée.

Monsieur le Maire soumet le nouveau règlement intérieur pour les marchés publics à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes			6

Délibération adoptée.

9- Marché « Divers travaux de voirie » - autorisation de signature

Celui-ci consiste en la création d'un parking paysager ainsi qu'en la réfection d'une partie de la chaussée du bois Leville en tranche ferme. En tranche conditionnelle est prévue le reste de la réfection de ladite chaussée.

L'affermissement de la tranche conditionnelle sera réalisé au plus tard un an après le démarrage des travaux de la tranche ferme.

Le marché « Divers travaux de voirie » a été lancé, en procédure adaptée, le 25 Novembre 2009 par une annonce au BOAMP. Les offres des candidats ont été reçues le 14 Décembre 2009 à 12h. Une ouverture des plis a été faite le 14 Décembre 2009 à 16H30.

Après avis et rapport d'analyses du bureau d'étude, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le présent marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 161 292.25 euros HT pour la tranche ferme, et 81666 euros HT pour la tranche conditionnelle, ainsi que tout document relatif à celui-ci (annexes et avenants éventuels).

Monsieur le Maire soumet le marché « divers travaux de voirie » à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

10- Travaux rue du Joncquois – groupement de commandes Templeuve/Cappelle-en-Pévèle

La commune de Templeuve et la commune de Cappelle-en-Pévèle souhaitent procéder, dans les délais les meilleurs et dans le cadre de l'ouverture du futur collège, à la réfection de la rue du Joncquois (aux droits des territoires des communes de Templeuve et Cappelle en Pévèle), et de la rue de la Gare à Cappelle-en-Pévèle, cette dernière rue se situant dans la continuité de la première.

En application du code des marchés publics (art 8), les collectivités proposent de former un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire partie du groupement de commandes pour la réfection de la rue du Joncquois (sur le territoire des communes de Templeuve et Cappelle en Pévèle) et de la rue de la gare (à Cappelle en Pévèle).

Il s'agit d'élire les membres de la commission d'attribution/décision, deux titulaires et deux suppléants

Sont élus membres de la commission d'attribution/décision :

Titulaires : Brigitte LAMANDIN – Luc MONNET

Suppléants : Jean-Yves CHUFFART – Joëlle DUPRIEZ

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes relative aux marchés.

Monsieur le Maire soumet le groupement de commandes Templeuve/Cappelle-en-Pévèle pour les travaux de la rue du Joncquois à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		1

Délibération adoptée.

11- Demande de Dotation Globale d'Équipement – travaux d'extension de la salle de sports

La commune de Templeuve souhaite réaliser un projet d'extension et de rénovation de la salle des sports actuelle afin de soutenir l'engouement sportif des templeuvois en adaptant cet équipement à la réalité des pratiques.

Au regard du montant total prévisionnel (1,30 millions d'euros HT) que représente cet investissement pour les finances communales et en complément de la subvention attendue du Conseil Général du Nord au titre de la politique sportive, il est important que la commune de Templeuve associe à ce projet, aux fins de subventions complémentaires, ses partenaires extérieurs.

A cette fin, et conformément à l'instruction relative à la programmation DGE 2010 du 15 janvier 2010, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la préfecture, en sollicitant une subvention à hauteur de 35 % du montant total HT prévisionnel.

Monsieur le Maire soumet la demande de DGE à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

12- Délégation de service public – fourrière animale

Le conseil municipal en date du 26 Novembre 2009 a autorisé le recours à une délégation de service public simplifiée (L 1411-12 du CGCT), pour le service de gestion d'une fourrière animale.

Une publicité a été effectuée au BOAMP du 03 Décembre 2009. Les offres ont été reçues le 18 Décembre 2009 avant 12H, pour une ouverture le 19 Décembre 2009.

Seule la Ligue Protectrice des Animaux, section de Roubaix, 6 Quai de Gand a répondu. La convention, telle que négociée avec la LPA, est annexée à cette délibération.

Monsieur le Maire soumet la délégation de service public à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

13- Groupement de commande avec la communauté de communes du pays de pévèle – étude de faisabilité pour la création d'un pôle numérique

La commune de Templeuve et la communauté de commune souhaitent lancer une étude de faisabilité pour la création d'un pôle numérique (cinéma/ médiathèque et cyber centre). Pour rappel, il est précisé à l'assemblée que les compétences « Cinéma » et « Cyber-centre » sont du ressort de la Communauté de communes pendant que la future médiathèque sera de compétence communale.

En application du code des marchés publics (art 8), les collectivités proposent de former un groupement de commandes.

Titulaire : Joëlle DUPRIEZ

Suppléant : Robert-James TOSH

Monsieur le Maire soumet le groupement de commande avec la communauté de communes du Pays de Pévèle à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		1

Délibération adoptée.

14- Adhésion SIDENSAN

Le conseil municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes suivantes :

Comité du 19 novembre 2009 : COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (I), ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (II), EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)

- RIBECOURT LA TOUR (59)

Comité du 10 décembre 2009 : COMPETENCE EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)

- CLARQUES (62)
- VAUXREZIS (02)

Comité du 10 décembre 2009 : COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (I), EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)

- DELETTES (62)
- THEROUANNE (62)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

Monsieur le Maire soumet le les adhésions SIDENSAN à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

15- Affiliation du SMALIM au centre de gestion du Nord

Le Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation pour 2010.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette affiliation.

Monsieur le Maire soumet l'affiliation du SMALIM au centre de gestion du Nord à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

16- Demande de subvention CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de LILLE contribue, par un soutien financier en matière d'investissement, à la mise en œuvre d'actions relevant de son champ de compétence. L'équipement en matériel et mobilier des garderies périscolaires communales peut donc faire l'objet d'une aide de la C.A.F.

Cette aide est accordée sous forme de subvention à hauteur de 30% du montant T.T.C de l'investissement : pour les communes de plus de 5 000 habitants, celle-ci doit être au moins de 1 500 euros T.T.C.

Vu le besoin en équipement des garderies périscolaires, un projet d'investissement a été établi à hauteur de 8 722 euros et 50 cents T.T.C.

Il est demandé à la Caisse d'Allocations Familiales une aide financière de 2616 euros et 25 cents T.T.C, soit 30% de la somme globale.

Le Conseil Municipal décide de présenter une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Lille pour l'équipement en matériel et mobilier des garderies périscolaires communales représentant

30% du montant total de 8 722 euros et 50 cents T.T.C. Ces dépenses d'investissement seront imputées sur le compte 2184 (mobilier).

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention CAF à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

17- Secours Haïti

Monsieur le Maire expose :

"Si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire", sans obligation de convention de coopération préexistante (article L.1115-1 du CGCT). Eu égard aux circonstances du tremblement de terre en Haïti il y a quelques semaines, leurs comptes publics ont été autorisés, par note du 15 janvier 2010, à payer les mandats de versement des aides d'urgence avant que la délibération justifiant cette dépense leur soit produite. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une somme de 1.000 € au fonds d'urgence ouvert auprès de la Fondation de France.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la « Fondation de France » une subvention de 1000 € pour mener à bien son action en faveur des victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Haïti.

La dépense sera imputée sur le budget 2010, au compte 020- 6574.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**